

Réf: Dossier N° : 53543

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « PLATEFORME PANAFRICAINNE D'AGRI- TECHNOLOGIE SARL » en abrégé «P.P.A.T SARL »

Siège social : ABIDJAN - PLATEAU 7 AVE NOGUES IMMBLE BSIC 5
EME ETAGE, 01 BP 5754 ABIDJAN 01

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 27 Août 2018, et enregistrés au CEPICI le 28 Août 2018, il a été constitué une SARLU aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « PLATEFORME PANAFRICAINNE D'AGRI-
TECHNOLOGIE SARL » en abrégé «P.P.A.T SARL ».

Objet: Toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'achat et la vente au détail sur internet de tous articles et produits marchands non réglementés sous toutes ses formes d'opérations et tous services pouvant s'y rattacher. La promotion et la distribution de prestations bancaires y compris les activités auxiliaires aux transactions effectuées par carte bancaire. Et plus généralement toute opérations industrielles et commerciales se rapportant à : La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, usines, ateliers, se rapportant à l'activité ; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et marques concernant cette activité ; La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles immobilières ou mobilières pouvant se rattacher à l'objet social ou tout similaire ou connexe.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cents (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social: ABIDJAN - PLATEAU 7 AVE NOGUES IMMBLE BSIC 5
EME ETAGE, 01 BP 5754 ABIDJAN 01

GERANT: Madame DIOMANDE MASSENI MIMI.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-21491 du 29/08/2018 au Tribunal du
Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°20356 du 29/08/2018

Pour Avis

Le CEPICI

